

Direction de l'accès à l'information et des plaintes

Québec, le 21 janvier 2020

PAR COURRIEL



Objet : Demande d'accès aux documents administratifs
Notre dossier : 16310/19-313

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir :

1. La liste de documents, échanges de courriels, ordres du jour et procès-verbaux concernant l'élaboration et la mise en œuvre du prochain Plan d'action en santé et bien-être des femmes;
2. la liste exhaustive des documents, courriels, ordre du jour et procès-verbaux concernant l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023;
3. les ordres du jour et procès-verbaux concernant les réunions du Comité interministériel du Plan d'action en matière de violence conjugale 2018-2023;
4. les échanges de courriels de la ministre de la Condition féminine avec la ministre de la Justice concernant la mise en œuvre du Plan d'action en matière de violence conjugale 2018-2023;
5. tous documents démontrant les démarches pour l'élaboration d'un comité-conseil en violence conjugale depuis le 12 juin 2019;
6. les correspondances et documents concernant la création d'un Forum des partenaires tel que nommé à l'action 43 du Plan d'action en matière de violence conjugale 2018-2023.

Le Ministère ne détient pas de document pour répondre aux points 1, 2 et 4 de votre demande. Toutefois, vous trouverez en annexe des documents répondant partiellement aux points 3, 5 et 6 de celle-ci.

... 2

Il est à noter que nos recherches ont permis de retracer des documents qui ne peuvent vous être communiqués étant donné qu'ils sont formés en substance d'avis, de recommandations ou d'analyses produites dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, et d'autres dont la divulgation entraverait vraisemblablement une négociation en cours avec un autre organisme public, le tout conformément aux articles 14, 20, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « La Loi »). Vous trouverez ci-annexé, les articles de la Loi mentionnés ci-contre.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/jr

p. j. 9

**PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE
DE VIOLENCE CONJUGALE 2018-2023**

**Rencontre des professionnels et professionnelles
Mercredi 5 septembre 2018 à 9h30**

**Secrétariat à la condition féminine
905, avenue Honoré-Mercier, 3^e étage, Québec**
Accès par conférence téléphonique : 1.866.219.7782 / code: 144-396

ORDRE DU JOUR

- 1. Tour de table**
- 2. Bref échange sur le lancement**
- 3. Retour sur le Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugal 2018-2023**
- 2. Présentation des grandes étapes de mise en œuvre du Plan**
 - Tableau de bord
 - Tableau financier
 - Fiches actions
 - Proposition de formule pour recueillir les fiches complétées
 - Remise préliminaire des fiches actions complétées
 - Proposition pour présentation/atelier de travail avec le SCT
 - Périodicité et dynamique des rencontres
- 4. Prochaine rencontre**
- 5. Varia**

**PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE
DE VIOLENCE CONJUGALE 2018-2023**

**Rencontre des professionnels et professionnelles
Mercredi 5 septembre 2018 9 h 30 à 12 h 00**

**Secrétariat à la condition féminine
905, avenue Honoré-Mercier, 3^e étage, Québec**

Bref échange sur le lancement

Une revue de presse sur le lancement ainsi que le feuillet synthèse du Plan d'action seront transmis aux professionnels et professionnelles par le SCF.

**Retour sur le Plan d'action gouvernemental en matière de violence
conjugale 2018-2023**

Le mandat du comité interministériel de niveau professionnel portant sur la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 est en élaboration au SCF. Il sera ajusté en fonction des échanges tenus le 5 sept. puis sera soumis aux membres pour commentaires.

Présentation des grandes étapes de mise en œuvre du Plan

- **Tableau de bord**
Le SCF fera parvenir au M/O un tableau de bord à mettre à jour en prévision de la prochaine étude des crédits au courant de l'hiver prochain.
- **Tableau financier**
Par la même occasion, le SCF fera parvenir aux membres un tableau financier à mettre à jour. Celui-ci témoignera des crédits prévus et des crédits engagés pour chacune des actions des M/O engagés dans le Plan.
- **Fiches actions**
Le SCF retournera prochainement à chaque membre les fiches des actions sous la responsabilité de son ministère ou de son organisme et dont le gabarit aura été mis à jour en fonction des axes et objectifs du Plan d'action. Il s'agira alors d'un envoi préparatoire à la commande officielle qui leur parviendra par leur SMA.
- **Proposition de formule pour recueillir les fiches complétées**
 - *Pour la validation des tableaux financiers, le SCF procédera par l'intermédiaire du comité SMA.*
 - *Chaque membre devra vérifier si les montants inscrits aux fiches actions correspondent à ceux de leurs tableaux financiers finaux que le SCF retransmettra par l'intermédiaire du comité SMA.*

- La description des actions pourra être mise à jour en fonction de la mise en œuvre prévue.

- Enfin, pour compléter la portion sur les indicateurs, il est demandé aux professionnelles et professionnels de consulter le guide sur les indicateurs que le SCF fournira prochainement, ainsi que de se tourner vers la personne ou l'équipe responsable de l'évaluation dans leur organisation.

- Remise préliminaire des fiches actions complétées

Une ébauche des fiches actions complétées devrait être préparée par les membres au courant du mois d'octobre.

- Proposition pour présentation/atelier de travail avec le SCT

Le SCF sollicitera le SCT afin que leur équipe puisse venir rencontrer les membres du comité interministériel de niveau professionnel concernant leurs indicateurs en cours d'élaboration.

- Périodicité et dynamique des rencontres

Deux rencontres au minimum du comité interministériel de niveau professionnel se tiendront par année. Des échanges en cours d'année pourront avoir lieu entre les ministères et organismes concernés par la mise en œuvre de certaines actions, et ce, sans que le SCF ne doive initier ces rencontres. Chacune des commandes officielles parviendra aux membres par leur SMA. Le SCF informera à l'avance les membres des livrables à venir.

Prochaine rencontre

Dès qu'il sera informé de l'intérêt et des disponibilités du SCT, le SCF sondera les membres du comité interministériel de niveau professionnel pour organiser une rencontre portant sur les indicateurs (probablement pendant le mois d'octobre.)

Échéancier approximatif des étapes à venir

| | |
|---|----------------------|
| Envoi des fiches actions par le SCF à chaque MO | Septembre 2018 |
| Première version des fiches actions complétées par les MO | Octobre 2018 |
| Rencontre/atelier de travail avec le SCT | Octobre 2018 |
| Rencontre du comité interministériel de niveau SMA | Novembre 2018 |
| Remise finale des fiches actions complétées par les MO | Décembre 2018 |
| 1 ^{ère} collecte d'information sur la base du tableau de bord et du tableau financier | Février 2019 |
| Remise du cadre de suivi et d'évaluation de programme au Conseil du Trésor réalisé par le SCF de concert avec les M/O | Maximum 30 juin 2019 |

**PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL
EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE 2018-2023
ET
STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE
POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES VIOLENCES SEXUELLES 2016-2021**

**Rencontre du comité SMA
Mardi 8 octobre 2019 de 14 h à 16 h**

**Secrétariat du Conseil du trésor
Salle 1.335
875, Grande Allée Est, Québec (Québec)**

Accès par conférence téléphonique : 1-866-219-7782 / code: 144396

ORDRE DU JOUR

**14 h : PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE DE VIOLENCE
CONJUGALE 2018-2023**

1. Cadre de suivi et d'évaluation préliminaire
2. Suivi de la mise en œuvre des actions
3. Forum des partenaires en matière de violence conjugale
4. Enquête populationnelle sur la violence entre partenaires intimes
5. Campagne gouvernementale de sensibilisation en matière de violence conjugale
6. Travaux interministériels, dossier autochtone et femmes sans statut

**15 h : STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES
VIOLENCES SEXUELLES 2016-2021**

7. Suivi de la mise en œuvre des actions
8. Bilan de mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie violences sexuelles
9. Campagne gouvernementale de sensibilisation en matière de violences sexuelles
10. Réflexion sur l'élaboration de la prochaine stratégie
11. Travaux interministériels

**SYNTHÈSE DES RENCONTRES
ET PROPOSITIONS D' ACTIONS**

CONSULTATIONS PRÉ-FORUMS

11 et 12 juin 2019

**Présidées par Mme Catherine Ferembach, sous-ministre associée chargée du
Secrétariat à la condition féminine**

Ce document se veut une synthèse des discussions, riches et cordiales, que nous avons eues en juin dernier, lors des consultations pré-forums. Ces rencontres, d'une durée de 1h30 chacune, se sont déroulées sur deux jours et nous ont permis de rencontrer une cinquantaine d'organismes de la société civile, en petits groupes. Les commentaires et idées retenus dans cette synthèse ont été mentionnés de façon récurrente au cours de ces rencontres.

À ce jour, nous avons également consulté les ministères et organismes gouvernementaux qui sont parties prenantes au Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale. Ils ont ainsi pu participer à la réflexion sur les actions à envisager.

Lors de nos échanges, nous avons bien pris la mesure de vos attentes concernant les lieux de concertation à mettre en place. Les propositions d'actions que nous mettons au jeu dans ce document (voir les encadrés dans le texte), tiennent d'ailleurs compte de vos propositions dans la mesure du possible. Notre objectif est de construire des événements profitables et essentiels pour la concertation, dans le respect de nos capacités et de notre contexte organisationnel. Ces propositions sont encore appelées à évoluer en fonction des commentaires que vous pourrez formuler et d'autres consultations auprès des ministères et organismes gouvernementaux concernés. Elles seront ultimement soumises aux autorités ministérielles pour être entérinées.

Merci de nous transmettre vos commentaires au plus tard le 3 septembre prochain.

=====

1. FORUMS DES PARTENAIRES et COMITÉS-CONSEIL EN AGRESSIONS SEXUELLES ET EN VIOLENCE CONJUGALE

Commentaires des groupes tant en égalité qu'en violence :

- ❖ Souhaitent être informés et avoir la possibilité d'influencer
- ❖ Font valoir l'expertise des groupes nationaux, dont les groupes membres du G13, souhaitent participer aux comités-conseil et à la préparation des forums
- ❖ Souhaitent échanger avec les ministères et organismes (MO)
- ❖ Clarté et transparence : veulent connaître les écueils rencontrés, ce qui n'a pas fonctionné, afin de trouver ensemble des solutions
- ❖ Souhaitent un bilan parlant : impact des mesures, pas seulement les outils réalisés
- ❖ Veulent des événements ou des lieux de concertation qui leur permettent réellement de contribuer au développement de l'action gouvernementale
- ❖ Décloisonner, les forums ne devraient pas se bâtir exclusivement selon la logique des plans d'action et stratégies gouvernementales

FORUM DES PARTENAIRES - ÉGALITÉ

Bilan/reddition de comptes/état de situation de la mise en œuvre des mesures :

- Préalable à la tenue du forum
- Présence des MO responsables des mesures souhaitée
- Période d'échanges sur le bilan

Proposition d'actions :

- Mise en ligne du tableau de suivi de la mise en œuvre des mesures de la Stratégie sur le site Internet du SCF.
- Rencontres avec des représentants de ministères impliqués dans la Stratégie, pour présenter un état de situation-bilan et période d'échanges avec les organismes.

Événement – forum

Commentaires :

- ❖ L'objectif du forum doit être clairement défini et il doit y avoir un livrable
- ❖ Accessibilité des documents, les transmettre aux groupes avant le forum afin qu'ils puissent se préparer
- ❖ Accessibilité (lieux accessibles pour les personnes à mobilité réduite, langage simple et clair, documents adaptés pour les personnes malvoyantes, prévoir des interprètes pour les personnes malentendantes)
- ❖ Ouvrir aux organismes de terrain, pas qu'aux regroupements
- ❖ Besoin de portraits statistiques genrés et par région

Objectifs suggérés :

- Consultation en continu, jeter les bases de la prochaine stratégie
- Échange avec les organismes de terrain
- Sensibilisation de la population, être un espace qui rend visible l'importance de l'égalité au Québec, travailler à diverses stratégies de sensibilisation : il reste des gens à convaincre et le forum doit tracer le chemin à parcourir
- Information, réseautage, partenariat et influence
- Doit être un lieu d'information et de discussion, mettre en place des mécanismes d'information et faire preuve de rigueur pour les suivis
- Tenir des discussions qui ne sont pas toujours faciles à avoir, s'attaquer à des enjeux difficiles (ex : violence systémique)
- On doit pouvoir en tirer des recommandations et une planification rigoureuse visant la mise en œuvre des recommandations
- Doit servir à casser les silos thématiques, peut offrir une vision décloisonnée des enjeux d'égalité et de violence faite aux femmes

Formule :

- Échange, réunit des partenaires, mais aussi des acteurs moins traditionnels, sans invitation, (accessible à toute personne ou groupe intéressé)
- Faire des activités de type tronc commun et des ateliers par thématiques
- Comités de travail sur des enjeux spécifiques, ateliers auxquels on choisit de s'inscrire en groupe réduit, plusieurs tables, plusieurs thèmes
- Présence des MO pour discussion, pas seulement pour l'échange d'information, lieu de concertation où on discute et travaille ensemble
- Tablées par grandes thématiques, des parlementaires sont invités, être inclusif, aborder des questions de fond
- Mise en commun de nos expériences respectives, partage des outils de chacun
- Deux possibilités : un ou des comités préparatoires au forum ou alors des comités qui en découlent

Thèmes proposés :

- Violence faite aux femmes (systémique, sexuelle, etc.)
- ADS(+), égalité pas seulement entre f/h, mais aussi entre les femmes (intersectionnalité, discriminations croisées); formation ADS, sensibiliser les MO, se donner un langage commun
- Conciliation travail-famille-études
- Indice de l'égalité
- Santé (Accès aux services, santé mentale)
- Hommes alliés

- Parité (politique, entrepreneuriat, conseil d'administration)
- thèmes transversaux : stratégies de sensibilisation, accès aux services
- Socialisation sans stéréotypes
- Pauvreté, précarité économique et autonomisation économique des femmes

Qui entendre :

- Dans une optique d'*empowerment*, témoignage de femmes vivant des situations particulières qui n'ont pas souvent la parole. Ex. : femmes survivantes de violences faites aux femmes, femmes sourdes, autochtones.
- Recentrer les marges : accorder la parole principale aux groupes marginalisés. Selon d'autres, les groupes sont représentatifs pour ces clientèles.
- Partager la recherche, possibilité de discuter de portraits et de données récentes

Proposition d'actions :

- Événement de type forum qui dresse un état des lieux sur l'égalité entre les femmes et les hommes
- Présentations (ex. recherche, portraits statistiques, actions ou initiatives structurantes, etc.)
- Panel sur une question de fond, réunissant divers intervenants et acteurs (ex. violences sexuelles, intersectionnalité)
- Ateliers thématiques en après-midi
- Des comités de travail spécifiques sur des enjeux prioritaires découlent du forum en vue de proposer des travaux en concertation en amont de la prochaine Stratégie Égalité, auxquels participent certains organismes nationaux (environ 10 interlocuteurs) choisis pour leur expertise et certains MO concernés par la question. La composition de ces comités de niveau administratif peut être à géométrie variable selon les sujets abordés (certains autres partenaires peuvent alors être invités ponctuellement). Sujets potentiels des comités de travail : ADS et intersectionnalité, violence faite aux femmes

FORUM DES PARTENAIRES ET COMITÉ-CONSEIL EN VIOLENCE CONJUGALE

Événement - forum

- Le forum des partenaires en violence conjugale est différent de celui en égalité, il ressemble davantage au comité-conseil qui a déjà existé.
- Une portion de l'événement est dédiée au suivi de la mise en œuvre du plan d'action. Souhait de connaître l'impact de la mesure et pas seulement les outils réalisés. L'autre portion de l'événement est dédiée aux échanges sur des problématiques émergentes et sur des actions à mettre en place.
- Le forum doit être ouvert, on y croise des acteurs non traditionnels.
- Endroit collaboratif où on cherche et trouve des solutions aux problèmes.
- Mettre à profit l'expertise des groupes nationaux qui peuvent nous aider à dégager des pistes d'action prioritaires, porteuses pour les organismes et pour les femmes elles-mêmes.
- Une courroie de transmission essentielle, les personnes-ressources des différents ministères impliqués dans le plan d'action doivent s'y trouver.

Sujet à aborder

- violence faite aux femmes (conjugale, post-séparation, sexuelle, économique, violences invisibles, violences familiales – femmes sans statut, cyber-violence, violence systémique)

Comité-conseil en violence conjugale

- Le mandat du comité doit être spécifique et être circonscrit dans le temps.
- Choisir les gens qui y siègent en fonction de leur expertise et qui ne sont pas là pour défendre les intérêts de l'institution à laquelle ils appartiennent
- À choisir, les comités-conseil sont plus importants que les forums : ils sont prioritaires.

- Être très clair sur le mandat et l'engagement qu'il sous-tend.
- Le comité est plus restreint que le forum. Y siègent des experts de la question (organismes nationaux et quelques organismes régionaux spécialistes). Composition de 15-20 organismes et ministères, au maximum.
- Idéalement se réunir 3 fois l'an
- Tous les partenaires n'ont pas à être présents pour chacun des axes. Le comité-conseil pourrait être à géométrie variable, la composition étant modulée en fonction des thèmes abordés, des participants externes peuvent alors se joindre à la discussion
- Le comité donne son avis et son expertise en violence conjugale aux ministères, il fournit des avis éclairés sur des questions données, des avis pointus et plus opérationnels.
- Important que certains partenaires non naturels siègent au comité-conseil afin de les sensibiliser aux enjeux.
- Doit s'attarder aux questions pratiques de mise en œuvre et d'atterrissage des politiques et plans d'action.
- Lieu où on peut émettre des recommandations sur les mesures, des plus larges aux plus précises (pour éviter de viser à côté de la cible).
- Participe à la réflexion-consultation-élaboration des plans d'action, ainsi qu'au bilan.

Proposition d'actions :

- Événement annuel, d'une journée sur le thème de la violence conjugale, réunissant une trentaine d'interlocuteurs (incluant les MO)
- En matinée, on dresse un portrait de la mise en œuvre des mesures du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023, en présence des MO. Période de questions et de discussion.
- En après-midi, ateliers de travail par exemple sur des actions particulières ou des enjeux pour lesquels les groupes possèdent une expertise.
- Table ronde – réflexion sur une problématique émergente (ex. : femmes sans statut, cyber violence, etc.).
- En complément de cet événement annuel sur la violence conjugale, participation des partenaires clés dans ce domaine à un comité de travail (voir section Forum Égalité) sur la violence faite aux femmes.

2. APPEL DE PROJETS

- Souci que l'argent des appels de projets aille d'abord aux groupes de femmes plutôt qu'à des acteurs moins traditionnels
- Besoin de rétroaction, les groupes consultés souhaitent des commentaires pour amélioration future
- Souhait d'avoir des séances d'information par le SCF avant le lancement de l'appel de projets (comme au fédéral) et besoin d'accompagnement
- Suggestion de prolonger la durée des projets (jusqu'à 5 ans) et financer les phases 2-3 de projets qui fonctionnent et qui pourraient avoir des effets structurants.
- L'obligation d'innover semble un irritant : l'innovation peut parfois être une perte de temps et d'efficacité
- Besoin de recenser les outils produits
- Il existe une iniquité entre les groupes (sous-financement, pas de permanence, manque d'expérience, n'ont pas le langage, etc.) et une iniquité entre les régions
- Certaines exigences sont difficiles à rencontrer (lettres de partenaires)
- Suggestion : un appel de projets à date fixe (viser 6 à 8 semaines). Il figure au calendrier, les groupes se préparent en conséquence
- Les groupes insistent sur le besoin d'un meilleur financement récurrent à la mission
- Le processus de reddition de compte paraît lourd à certains groupes, difficulté à montrer les effets structurants d'un projet de 2 ans
- La contribution de 20% leur paraît élevée, d'autres ministères ne demanderaient que 10%.
- Le droit d'adaptation stipulé au contrat est questionné
- Les formulaires sont compliqués pour certains, d'autres trouvent que la situation s'est améliorée

- On soulève l'enjeu d'accessibilité des formulaires (femmes malvoyantes)
- Le meilleur financement et les assouplissements apportés (sur les documents à déposer) sont appréciés
- Les critères actuels donnent de la latitude pour être créatifs
- Les syndicats souhaiteraient être admissibles
- Difficulté à identifier des indicateurs
- Souhait que les projets s'installent dans le milieu, partenariat avec les entreprises, les universités, pour changer les mentalités

Proposition d'action :

- Analyser la possibilité d'intégrer ces préoccupations dans la préparation des futurs appels de projets et notamment dans le contexte du renouvellement prochain de la Stratégie Égalité.

=====
Document préparé par : Vicky Babin
Date : 18 juillet 2019

INVITATION

La sous-ministre associée au Secrétariat à la condition féminine
M^{me} Catherine Ferembach
souhaite vous rencontrer

Le (mardi ou mercredi) (11 ou 12) juin 2019 à XX

À l'Université du Québec à Montréal
405, rue Sainte-Catherine Est, salle XX
Montréal (Québec) H2L 2C4

Afin de discuter des sujets suivants :

- La formule et les thématiques à privilégier pour les forums des partenaires prévus à la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021* et au *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*;
- Les mécanismes de financement de projets en matière d'égalité, de violence sexuelle et de violence conjugale (appels de projets);
- Les Comités conseil en agression sexuelle et en violence conjugale.

Cette invitation est valide pour un maximum de 2 personnes.

Veillez confirmer vos présences auprès de M^{me} Émilie Presseau au plus tard le 15 mai 2019.

✉ emilie.presseau@scf.gouv.qc.ca ☎ 418 644-4402



Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

| | | | |
|----------|--|--|-----------------------|
| Québec | 525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9 | Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741 | Télec. : 418 529-3102 |
| Montréal | 500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7 | Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741 | Télec. : 514 844-6170 |

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).